

Commission Paritaire 317
pour les services de gardiennage et de surveillance

Guide sectoriel COVID19



‘Sécurité au travail dans le gardiennage’

Contenu

Pourquoi ce guide sectoriel ?

Objectif et autres intervenants

Le cadre pour 'la sécurité au travail'

Mesures générales du guide général

L'équipe du coronasafetyteam (CST) de votre entreprise

Mesures générales

Masques buccaux

L'administration dans l'entreprise

Mesures sectorielles – les activités (1-10)

Mesures sectorielles – les actions (1- 7)

Conseils généraux – agents de gardiennage

Extraits de la CCT Corona du 21 avril 2020

Pourquoi ce guide sectoriel?

Le gouvernement a publié un guide général pour lutter contre la propagation du Covid19 au travail. La Commission Paritaire souhaite adapter cet instrument aux besoins. A cet effet, elle tient compte du contexte sectoriel. L'objectif est que les activités de gardiennage puissent se dérouler dans des conditions de sécurité aussi sûres que possible. L'objectif est d'éviter la transmission du virus liée aux risques spécifiques du gardiennage.

Après la conclusion, le 21 avril 2020, d'une CCT entre les organisations des travailleurs et des employeurs pour accompagner cette crise sur le plan social, elles ont maintenant réalisé ensemble ce guide sectoriel. Il sert de référence, de guide et d'aide pour sur le lieu de travail. Les entreprises peuvent appliquer le présent guide en concertation sociale. Pour leur part, les clients sont tenus de respecter les mesures décrites ici.

Le Virus et les moyens pour éviter la contamination sont nouveaux. Ce guide est donc évolutif; il est possible que le comité paritaire publiera de nouvelles versions.

Les membres de la CP317: FGTB – CSC – CGSLB pour les travailleurs et l'APEG pour les employeurs.

Autres intervenants

- Gouvernement (NCCN, SPF's, ...)
- Employeurs
- Travailleurs
- Partenaires sociaux
- Services de prévention
- CPPT
- Experts
- Clients



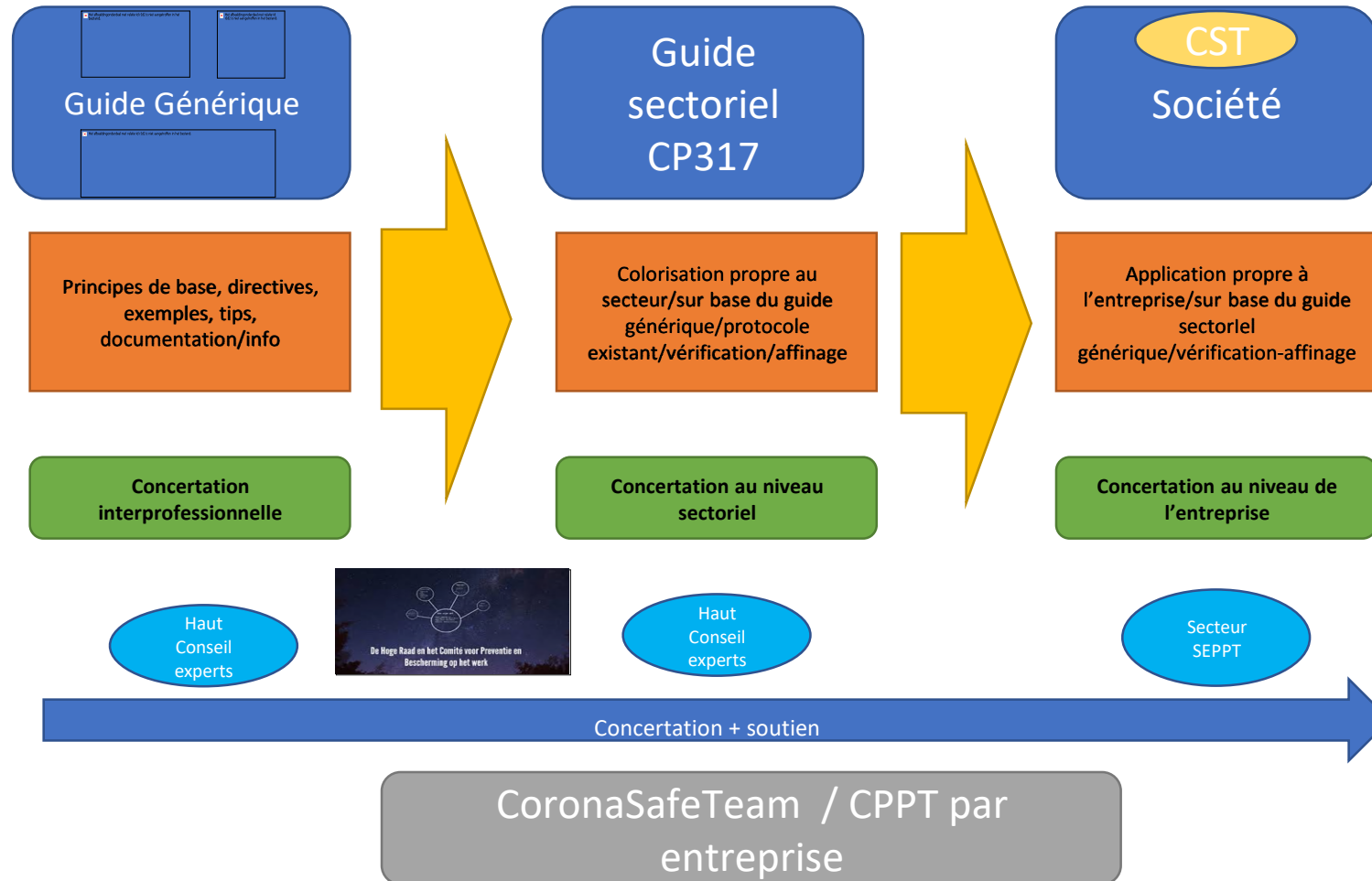
Objectif

Sécurité
Confiance
Transparence
Motivation
Responsabilité

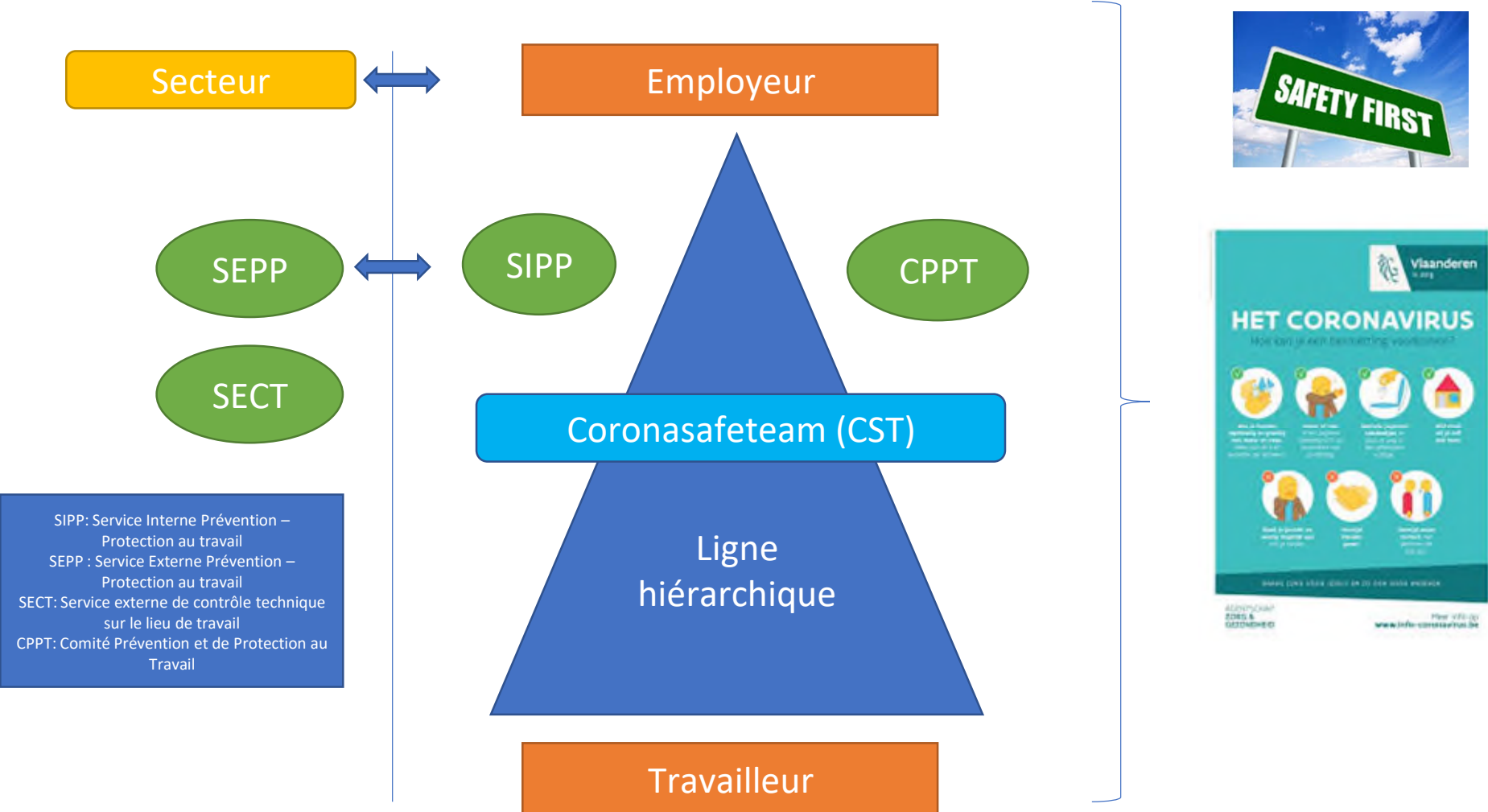
Avec ce protocole (guide sectoriel), le secteur du gardiennage s'efforce de poursuivre ses activités en toute sécurité, conformément à la stratégie de sortie prévue par les mesures du 'lockdown'.

Le guide sectoriel complète le guide générique par des mesures sectorielles spécifiques.

Cadre : 'Sécurité au travail'



Cadre : Secteur et entreprises



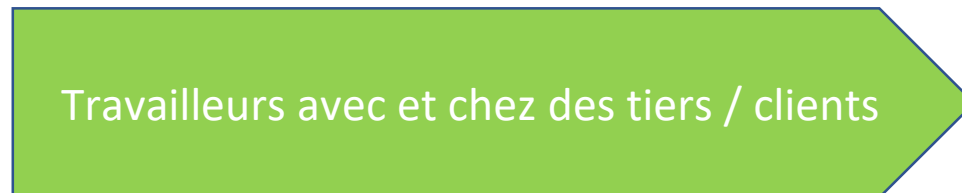
Mesures générales du guide général

- Créer un CoronaSafeTeam (>10 FTE) par entreprise (CST) (- conseil ERMG)
- Concertation sociale maximale (CPPT) dans l'entreprise
- Participation d'experts à la concertation
- Implication du service de prévention dans les décisions
- Travail d'analyse de risques par poste de travail
- Donner des instructions claires – formation – communication
- Fournir des informations aux travailleurs et aux externes
- Adaptation des postes de travail / infrastructure
- Ajustement des installations sanitaires / cleaning policy
- Plan de circulation / mobilité interne par société
- Règles pour les externes/visiteurs/clients/fournisseurs/..
- Travailler avec des tiers / directives
- Communication vers les clients
- Mobilité : déplacement domicile – travail
- Travailler en déplacement
- Règles pour le travail à domicile



Recommandations Guide Général

- Information pour les travailleurs via un formulaire coordonnées de contacts (personnes de référence)
- Placement de pictogrammes Corona au sein de l'entreprise
- Directives pour les agents de gardiennage concernant : déplacement domicile-travail, hygiène, arrivée au poste de travail, poste de travail même, sanitaire, outils de travail, pauses repos-lunch, réfectoire,
- Travailler en déplacement / postes de travail agents de gardiennage : checklist pour les travailleurs



Un CoronaSafeTeam (CST) dans votre entreprise



Dans la CCT d'avril 2020, les partenaires sociaux ont déjà souligné la nécessité d'actions de prévention, le respect de la hiérarchie de prévention et le rôle crucial du CPPT en tant qu'organe consultatif de l'entreprise.

Afin d'opérationnaliser la politique de crise au sein des entreprises, une équipe distincte a été désignée : le coronasafeteam (CST). Cette équipe gère la crise et prend des mesures de crise. A cet effet, elle travaille en étroite collaboration avec le CPPT (ou une délégation de celui-ci dans un bureau), avec lequel le CST communique en permanence.

- Objectif: Suivi des mesures – sécurité sur le lieu de travail
- Tâches: suivi de la situation de crise au sein de l'entreprise et prise de mesures de crise, communication sur le lieu de travail, rédaction et gestion d'un plan de gestion de risques, utilisation de la corona toolbox.
- Composition: (expertise et expérience) : CEO/DIR – Responsable CST – Service de Prévention – Médecin du travail
- Responsable: Manager de Crise – Administrateur du BCP /DRP

Principes de base dans l'entreprise

Analyse de risques par poste de travail

BASE



EPI



Mesures générales

Sauf indication contraire dans le présent guide, les principes de base suivants s'appliquent dans toutes les circonstances, c-à-d dans toutes les activités ou actions discutées.

1. Appliquer au maximum la '**distanciation sociale**' de **1,5 mètres**

2. Mesures d'**hygiène**:

- Hygiène des mains – laver les mains – gel pour les mains
- Eviter de se toucher le visage
- Nettoyage des postes de travail – équipements de travail

3. EPI:

- Masques buccaux (voir slides suivants)

Masques buccaux (1)

Les entreprises prévoient des masques buccaux pour les agents

En principe, les masques buccaux ne sont nécessaires que là où les agents de gardiennage ne peuvent pas exercer leur fonction sans se conformer à la 'distanciation sociale'. Ils ne protègent pas les personnes qui portent le masque; mais ils les protègent des autres. Etant donné que toutes les situations ne sont pas prévisibles, les entreprises mettent des masques buccaux à disposition des agents.

Instructions

Les entreprises donnent à leurs agents des instructions sur l'utilisation correcte et, en cas de masques réutilisables, sur le nettoyage correct de ceux-ci.

Masques buccaux (2)

Le port des masques buccaux

Les entreprises peuvent obliger les agents à les porter.

En tout état de cause, les masques buccaux doivent être portés si, après analyse, il s'avère qu'il n'est pas possible d'assurer la 'distanciation sociale' et que les mesures alternatives (ex plexiglas) ne fournissent pas une protection adéquate.

Les services administratives dans l'entreprise

- Voir guide général et principes de base (principes de base)
- Domicile/Promouvoir le télétravail
- Garantir la continuité des processus de base de l'entreprise
- Séparation des services
- Adaptation de l'infra
- Procédures adaptées par entreprise (policy homework)
- Directives pour la Cyber/sécurité IT fournies par l'entreprise
- Travailler en plus petites équipes/shifts et fractionner les heures de travail
- Limiter les déplacements

Mesures sectorielles

Les activités dans le secteur

1. Formations – training
2. Dispatching
3. Centrales d'alarme
4. Gardiennage mobile – intervention après alarme
5. (1) Transport sécurisé / (2) Centres de paiement/ (3) ATM
6. Inspection de magasin
7. Contrôle de stationnement
8. Protection des personnes
9. Safety Guards
10. Installation de technologies

1. Formation et training

Risques accrus liés : garder la distance durant la formation / utilisation du matériel de travail / contact avec les élèves

- L'école prévoit des mesures d'hygiène maximale
- Suivi des principes de base
- L'école adapte l'infrastructure en fonction des mesures (1,5m de distanciation, nettoyage supplémentaire, affichage, ...etc)
- L'école établira un briefing - communication spécifique pour les collaborateurs et les élèves – pas d'accès pour les personnes présentant des symptômes de maladie
- **Organisation:**
 - Focus sur l'enseignement à distance / E-learning
 - Heures adaptées
 - Plan de circulation école / infra
 - Matière adaptée (focus sur la théorie)
 - Les visiteurs portent des masques buccaux

2. Dispatchings

Risques accrus liés : distance lors de l'exécution du service / utilisation du matériel de travail

- Mesures d'hygiène maximales pour le personnel
- Infrastructure adaptée en fonction des mesures (1,5m de distanciation, nettoyage supplémentaire, affichage, ...etc)
- Hygiène maximale des postes de travail
- Clavier / souris individuels par opérateur ou désinfection entre chaque les changements d'équipe
- Affichage des mesures et organisation des postes de travail
- **Organisation:**
 - Heures adaptées – système d'équipes/ éviter au maximum les contacts entre les équipes
 - Télétravail pour les dispatchers / système fixe
 - Plan de circulation au sein du dispatching

3. Centrales d'alarme

Risques accrus liés : distance lors de l'exécution du service / utilisation du matériel de travail

- Mesures d'hygiène maximales pour le personnel
- Infrastructure adaptée en fonction des mesures (1,5m de distanciation ou placement d'écrans, nettoyage supplémentaire, affichage, ...etc)
- Hygiène maximale des postes de travail / désinfection du lieu de travail en fin de service
- Casque / clavier / souris individuels par opérateur ou désinfection après usage
- Désinfection du lieu de travail en fin de service
- Gels pour les mains disponibles en suffisance (à l'intérieur et à l'extérieur des centrales d'alarme)
- Pas de visite externe / sauf en cas d'intervention nécessaire (p.ex. : IT – ceux-ci travaillent également conformément aux directives)
- **Organisation:**
 - Heures adaptées – système d'équipes/ éviter au maximum les contacts entre les équipes
 - Adapter les lieux de travail et les seatings
 - Travail à domicile pour les opérateurs / système fixe
 - Plan de circulation dans la centrale (1 entrée / 1 sortie – cage d'escaliers - ascenseur)

4. Gardiennage mobile et intervention après alarme

Risques accrus liés : exécution de service / utilisation de véhicule / utilisation du matériel de travail/ présence sur site du client / présence de personnel sur site du client / présence sur les lieux publics

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Eviter la formation commune de plusieurs agents/patrouilleurs
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage des mains régulier / ne pas toucher le visage
- Nettoyage approfondi du véhicule / focus sur la désinfection du volant et du changement de vitesse – désinfection approfondie en début de service
- Nettoyage approfondi du matériel de travail (PDA, clés, I phone,)
- Utilisation maximale du même véhicule par patrouilleur
- **Organisation**: à prévoir à la base d'opérations et des véhicules
 - Spray + gels pour les mains présents dans les véhicules de patrouille/base d'opérations
 - Le papier nettoyant est disponible à la base d'opérations et dans les véhicules
 - Utilisation d'un écran facial lors de l'enlèvement de personnes

5. Transport sécurisé / centres de paiement/ ATM (1)

TRANSPORT SECURISE

Risques accrus liés: Transfert de valeurs, points d'arrêt, course (avant-durant-après), lieux publics, personnel du site client, matériel de travail, véhicule

- Application maximale de la 'Distanciation sociale (avant – durant – point d'arrêt et après la course / également lors de l'embarquement et du débarquement / chargement et déchargement – le trajet)
- Hygiène des mains – hygiène en cas de toux / Pas de poignées de main ou de contacts physiques
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi des camions / focus sur la désinfection de la cabine / volant et changement de vitesses
- Nettoyage approfondi du matériel de travail (PDA, clés, I phone, poignées IBNS,....)
- Point d'arrêt: 1,5m 'distanciation sociale' par rapport aux tiers, trajets les plus courts et les plus rapides vers le local de transfert (seul l'accompagnateur rentre) , max 2 personnes autorisées dans le local de transfert, procédure de transfert des valeurs en respectant la 'distanciation sociale' , éviter tout contact, désinfecter le PDA après chaque utilisation, se laver ou désinfecter les mains après chaque point d'arrêt; si la distanciation de 1,5m est impossible : masques buccaux obligatoires
- Point d'arrêt / Responsabilité du client : traitement rapide – limiter le temps d'attente/distanciation sociale/lavage des mains
- **Organisation:**
 - Au maximum les mêmes équipes – étalement des départs/arrivées

5. Transport sécurisé / centres de paiement/ ATM (2)

CENTRES DE PAIEMENT

Risques accrus liés: transfert de valeurs, points d'arrêt, trajet (avant-durant-après), lieux publics, personnel du site client, matériel de travail, véhicule

- Application maximale de la 'Distanciation sociale' dans le vestiaire / réfectoire / poste de travail/ sas-écluses (max 1 personne)
- Hygiène des mains – hygiène en cas de toux / Pas de poignées de main ou de contacts physiques
- Evite la formation commune de plusieurs agents
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi du poste de travail après chaque shift
- Plan de circulation sur le lieu de travail (in /out)
- **Organisation:**
 - Au maximum les mêmes équipes
 - Admin: Où c'est possible un engagement maximal au télétravail

5. Transport sécurisé/ centres de paiement/ ATM (3)

ATM

Risques accrus liés : Travail aux ATM / lieux publics, personnel du site client, matériel de travail, véhicule

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Hygiène des mains – hygiène en cas de toux / Pas de poignées de mains ou de contacts physiques
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi du véhicule avant et après utilisation / focus sur la désinfection de la cabine / volant et changement de vitesses
- Mise en place maximale des mêmes équipes/ véhicules où cela est possible
- **Procédure** Gardiennage en cas de réparation ATM:
 - L'agent CIT se rend sur place et rentre seul dans la place / rangement des valeurs dans IBNS et il quitte l'endroit
 - Le technicien rentre et exécute l'ITV
 - Après l'ITV/réparation, l'agent CIT rentre à nouveau seul – remplissage de l'ATM (cfr. procédure normale)

6. Inspection de magasin

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec des personnes – lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur le site du client/ présence du personnel du site client / présence sur des lieux où il y a une concentration de personnes

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Eviter le contact avec le personnel et les clients
- Prévoir une paroi de protection dans le local d'interpellation
- Documents (voir contrôle ID)
- **Organisation**: Harmoniser auparavant les procédures avec le client
- Organisation du local d'interpellation et présence de spray + gel pour les mains. Prendre des engagements concrets en vue de maintenir debout et d'isoler les personnes impliquées dans un vol (distance / reporting / support à la police/..)

7. Controle de stationnement

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec des personnes – lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur des lieux publics/ possible incidents avec des personnes infectées

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid19

- Application maximale sur le domaine public de la 'Distanciation sociale'
- Eviter la formation commune de plusieurs agents/personnes
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi du véhicule / focus sur la désinfection du volant et du changement de vitesses
- Nettoyage approfondi du matériel de travail (PDA, clés, I phone,)
- Ne pas toucher les véhicules
- **Organisation**: Discuter les procédures en fonction de ces mesures
 - Spray + gel pour les mains présents à la base d'opérations
 - Toutes les incidents de contamination (par ex. : cracher): signaler à la police et demander un contrôle médical via l'employeur

8. Protection de personnes

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec la personne à protéger - lors de l'exécution de la tâche/ présence sur le site du client / présence du personnel sur le site du client / présence sur des lieux publics

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale' quand cela est possible
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi du véhicule
- Passer en revue les procédures et prendre des accords préalables / plan de circulation en fonction de la 'distanciation sociale'
- **Organisation**: Prendre des engagements clairs avant l'exécution / client
 - Spray + gel pour les mains présents dans le véhicule
 - Papier nettoyant est disponible à la base d'opérations et dans les véhicules
 - En cas de longue mission, travailler avec les mêmes équipes / adapter les schémas de travail

9. Safety Guards

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec des personnes – lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel sur le site du client / présence sur des lieux publics. Exécution spécifique en tant que membre d'équipe ITV - pompier/ambulancier

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Port du masque buccal obligatoire – gants et vêtements de protection (conformément aux directives) obligatoire en cas d'exécution (cfr DMH - ITV ambulance)
- Recyclage via des stations de désinfection (organisation BW/ discipline médicale)
- Voir règles relatives à l'aide médicale urgente (DMH – SPF Santé Publique)
- Idem lors de l'exécution des services d'incendie (Directives SPF Intérieur- centre de connaissance BW)
- Nettoyage approfondi des véhicule d'ITV/Nettoyage approfondi du matériel de travail (EPI BW, Ambu, matériel médical, air comprimé, PDA, clés, I phone,)
- **Organisation**: Harmonisation par client / en fonction des procédures à suivre
- Spray + gel pour les mains présent dans les véhicules de patrouille/ base d'opérations
- Papier nettoyant est disponible sur les bases d'opérations et dans les véhicules

10. Technologies

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec des personnes – lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel sur le site du client / présence sur des lieux publics. (limitation suivant les directives AM / Mesures covid)

Contact possible avec des personnes infectées au Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale' – si pas applicable = pas d'installation
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi des véhicules/Nettoyage approfondi du matériel de travail
- **Organisation**: Harmonisation avec le client / en fonction des procédures à suivre
 - Spray + gel pour les mains présents dans les véhicules/bases d'opérations
 - Préciser les directives sur le lieu d'installation / respect des mesures de protection.
 - Les techniciens travaillent de préférence seuls / limiter les déplacements

Mesures spécifiques au secteur/ **action**

Mesures lors d'actions

1. Contrôle aux sorties
2. Contrôle d'accès
3. Fouilles
4. Contrôle d'identité
5. Screening de marchandises
6. Sweepings
7. Prise de température
8. Opérations de décontamination

1. Contrôle aux sorties

Risques accrus liés : exécution de service / contact physique possible – lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel – visiteurs sur le site du client / présence sur des lieux publics

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Appliquer et encourager au maximum la 'distanciation sociale' auprès des clients/visiteurs
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Placement à la sortie de pictogrammes reprenant les directives
- Prendre rendez-vous avec le client concernant les procédures à suivre
- **Organisation:**
 - Configurer le contrôle de sortie de manière à ce que la distance de 1,5m soit possible (p. ex. table, paroi en plexi, ...)
 - Organiser le contrôle des sacs de manière à ce qu'il n'y ait pas de congestion (p. ex. placement de rubans / adhésifs au sol / pictogrammes/ ...)
 - Contenu et sac /NE PAS toucher les objets à contrôler
 - Pour les contrôles de véhicules : ne pas toucher le véhicule – le chauffeur ouvre spontanément le coffre et le véhicule / garder de la distance – contrôle visuel

2. Contrôle d'accès

Risques accrus liés : exécution du service / contact physique possible - lors de l'exécution d'une tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel – visiteurs sur le site du client / présence sur des lieux publics

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale' (1,5 m entre l'agent et la personne à contrôler)
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- Placement à l'entrée de pictogramme reprenant les directives
- Prendre rendez-vous avec le client concernant les procédures à suivre
- Voir également les instructions contrôle ID
- **Organisation:**
 - Configurer le contrôle d'accès de manière à ce que la distanciation sociale soit possible
 - Ajuster et intégrer le contrôle d'accès dans le plan de circulation
 - Eviter la congestion et le recyclage par le placement de rubans/pictogrammes
 - Tickets- doc. ID / moyens de contrôle d'accès : exécution électronique – éviter le contact

3. Fouilles

Risques accrus liés : exécution de service / contact physique lors de l'exécution d'une tâche / présence sur le site du client / présence de personnel – visiteurs sur le site du client / présence sur des lieux publics.

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale' est quasi impossible ici
- La procédure de fouille doit être adaptée – en accord avec le client / adapter le processus et les procédures de travail

Méthode :

Utilisation de techniques permettant d'éviter le contact entre le visage de l'agent de gardiennage et de la personne contrôlée.

Il est préférable de se maintenir derrière la personne à contrôler

Effectuer la fouille (frontale) de préférence à partir d'une position accroupie

Mise en œuvre dans la mesure du possible de moyens techniques (scanners, balayage par scanner, ...)

Rendre possible une hygiène maximale des mains après la fouille / gants obligatoires

- **Organisation:**

- Eviter la congestion des personnes à contrôler
- Plan de circulation / système d'entonnoir – 'crowd control' / créer un chemin / étendre des rubans / Information via pictogrammes
- Contrôle 1/1 – pas d'étrangers

4. Contrôle d'identité

Risques accrus liés : exécution de service / contact physique lors de l'exécution de la tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel – visiteurs sur le site du client / présence sur des lieux publics

Contact possible avec des personnes infectées par le Covid -19

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Adaptation de l'infrastructure : écran / bac de transfert/ lecteur E –ID
- Pas de modification à l'infrastructure : Placement d'écrans mobiles + bacs de transfert / bannières roulantes – protection (mobile)
- Contrôle d'espaces ouverts: accepter la carte ID ('distanciation sociale' limitée + port du masque buccal) – ensuite: lavage des mains
- Contrôle maximal derrière un écran (protection)
- Eviter d'accepter les cartes ID
- **Organisation**: (voir également les mesures pour le contrôle d'accès)
- Spray + gel pour les mains à prévoir au poste de travail
- Plan de circulation
- Information via pictogrammes

5. Screening de marchandises

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec du matériel-marchandises lors de l'exécution de la tâche / présence sur le site du client / présence de personnel sur le site du client

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Les stations de travail sont soumises à la désinfection en début / fin de service
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage
- EPI pour les agents: gants + masques buccaux
- **Organisation:**

Généralités: Délimitation du poste de screening (+1,5 m) avec du ruban ou de l'adhésif au sol / prévoir un pictogramme

METHODE VISUELLE ET MANUELLE :

Les marchandises sont placées dans une zone délimitée à cet effet où seul l'agent contrôleur sera présent et exécutera sa tâche.

EXPLO DETECTION DOGS: idem (chien + accompagnateur)

EXPLO TRACE DETECTION: idem / zone délimitée ETD

REMOTE SCREENING: stations de travail au minimum à 1,5 de distance l'une de l'autre / priorité au trafic sortant du local (plan de circulation)

6. Sweepings

Risques accrus liés : présence sur le site du client / présence de personnel sur le site du client

- Application maximale de la 'distanciation sociale'
- Mesures d'hygiène maximales / individuellement – lavage régulier des mains / pas de contact avec le visage

- **Organisation:**

Procédure sweeping des véhicules :

- Véhicule à l'arrêt/arrêt du moteur / sortie du passager qui se rend dans une zone séparée (délimitée) + 1,5 m
- Chauffeur ouvre toutes les portes/coffre - capot
- Ensuite seulement exécution

Idem lors de sweeping d'un lieu: aucune autre personne que l'agent de gardiennage n'est présente

L'agent force les mesures et les actions à exécuter

Information via pictogrammes et les tableaux d'infos

Harmonisation avec le client / procédures

7. Prise de température et détection de température

La distinction entre les deux est importante.

En cas de **prise de température**, on prend la température et on obtient un résultat. Par exemple 38,7°. La température est prise à l'aide d'un thermomètre ou un scanner manuel. Ceci ne peut être exécuté que par du personnel médical qualifié (ex. Infirmier ou ambulancier). Voir article 5, §2, de la CCT du 21/04/2020, conclue au sein de la CP 317 : ***“Les agents de gardiennage, qui ne sont pas du personnel de la santé qualifiés, ne sont pas habilités pour exécuter une mission de prise de température corporelle auprès de tiers.”***

Détection de température peut être effectuée par tout agent de gardiennage. Lors de la détection, l'agent de gardiennage obtient un résultat de détection; il ne doit pas juger une prise de résultat. Il voit un signal sur son moniteur : ex. vert ou rouge, Ok ou pas OK. La détection de température se fait par des appareillages spécialement conçus à l'entrée de lieux ou des bâtiments. Lorsque sur vert ou OK , l'agent de gardiennage sait qu'il n'y a pas de problèmes, lorsque sur rouge ou non OK, il sait que la personne a une température qui dépasse le seuil prédéfini. En cas de détection, l'agent refusera l'accès (art. 105, 5° de la loi) et orientera la personne détectée vers un représentant du client par exemple.

7. Détection de température (1)

Risques accrus liés : exécution de service / contact avec des personnes – lors de l'exécution de la tâche/ présence sur le site du client / présence de personnel sur le site du client

- Application maximale de la 'Distanciation sociale'
- Mesures d'hygiène maximale / individuellement – lavage régulier des main / pas de contact avec le visage
- Nettoyage approfondi du matériel de travail (handheld / systèmes de camera / poste de travail)
- Local dédié pour le traitement des 'tests positifs' – local d'isolement
- Signalisation / matériel approuvé
- Désinfection et emploi des postes de travail / voir mesures opérateur dispatching

Voir fiche : contrôle d'accès + mesures

7. Détection de température (2)

Organisation:

- Etablissement du dispositif :
 - Prévoir que la distanciation sociale soit possible
 - Intégration dans le plan de circulation
 - Placement de pictogrammes et d'informations
 - Eviter la congestion grâce à la désignation et les rubans
- Spray + gel pour les mains présents au poste de travail / set up
- Procédure préalable à la découverte de tests positifs / actions et mesures de sécurité à l'égard de la personne refusée

Traitement de désinfection pour les tiers

Les agents de gardiennage peuvent être chargés d'effectuer des traitements de désinfection pour le compte de tiers, pour autant qu'ils fassent partie d'une procédure d'accès que l'agent de gardiennage doit exécuter.

C'est aussi la vision du SPF Intérieur:

“Les traitements de désinfection qui sont réalisés dans le cadre de l'exécution d'une activité de gardiennage et qui peuvent y être liées, peuvent être faits par du personnel de gardiennage. Les tâches de désinfection qui n'ont pas ce lien, ne peuvent pas être effectuées par des agents de gardiennage, Cette décision a été prise sur base de l'article 53, 2° de la loi réglementant la sécurité privée et particulière, qui définit le principe de spécialité et prévoit que les agents de gardiennage peuvent également effectuer des tâches pour autant qu'il (...) y ait une corrélation avec les activités pour lesquelles ils ont une autorisation. Le lien entre le traitement de désinfection et l'activité de gardiennage doit donc être clair et indissociable. L'exemple type en l'espèce est la désinfection des poignées d'un caddie de magasin, pour autant que les clients aient accès au magasin dans le cadre du contrôle d'accès seulement avec un caddie de magasin” (Direction Sécurité Privée SPF Intérieur, 4 mai 2020).”

En fonction de cet éclaircissement du SPF Intérieur, la concertation sociale dans les entreprises doit jouer son rôle sur la mise en œuvre des modalités pratiques, afin que la protection de l'agent de gardiennage soit garantie d'une façon optimale.

Conseil général à tous les agents de gardiennage

Respecter les règles de base reprises dans la communication interne;

Règle de base : Distanciation sociale – Hygiène et EPI (masque buccal obligatoire)

- *Lavez-vous les mains régulièrement avec du savon et cela pendant au moins 30 sec*
- *Utilisez des mouchoirs en papier et jetez les après emploi dans une poubelle fermée*
- *Si vous n'avez pas de mouchoir près de vous, éternuez dans le creux du coude*
- *Lors de salutations, aucune poignée de mains et aucun baiser .*
- *Eviter de toucher les yeux, nez et bouche avec les mains*
- *En cas du moindre symptôme de maladie, consultez votre médecin traitant. Restez de toute façon à la maison lorsque vous êtes malade. Pour l'évolution des symptômes de la maladie, les entreprises renvoient leurs collaborateurs vers les sites web spécialisés*
- *Tenez dans la mesure du possible la distance nécessaire (1,5 m) – distanciation sociale*
- *Faites attention lorsque vous utilisez les ascenseurs et les cages d'escaliers/rampes*
- *Soyez prudent en cas de possible calamités ou ITV car les règles de bases sont parfois oubliées.*
- *Portez où cela est nécessaire et où cela est prescrit les EPI.*

VEILIGHEID EERST!!

Annexe: extraits CCT Corona 21 avril 2020

Chapitre 4. Mesures de précaution et de protection

Art. 5 - § 1 L'employeur doit, dans tous les cas, prendre les mesures préventives nécessaires pour minimiser le risque d'exposition au virus et pour limiter autant que possible les risques et les dommages. Il est primordial de limiter autant que possible l'exposition au virus.

Lorsqu'il choisit les actions de prévention, l'employeur respecte la hiérarchie de la prévention. Elle consiste en : l'élimination du risque, la réduction du risque au moyen de mesures organisationnelles, la protection contre le risque via des mesures de protection collective ou, le cas échéant, par des équipements de protection individuelle.

Le CPPT et le conseiller en prévention continuent à jouer un rôle crucial dans l'analyse des risques et la proposition de mesures de prévention.

L'analyse des risques doit être effectuée au niveau de l'entreprise, du service, du poste de travail, de la tâche ou de l'individu.

Chaque travailleur est responsable de sa propre sécurité, de celle de ses collègues et de celle de tiers (pendant le service, pendant les pauses ainsi que pendant les déplacements domicile-lieu de travail).

§ 2 Afin d'assurer une protection maximale des travailleurs et de prévenir la poursuite de la propagation du virus, les employeurs s'engagent à appliquer les mesures suivantes :

Les méthodes de travail des travailleurs du secteur doivent être adaptées de manière à ce que la distance sociale de 1,5 mètre puisse être appliquée et que le contact physique soit évité. Si cette mesure s'avère impraticable, l'employeur, en concertation avec les travailleurs concernés et leurs représentants, prévoira, dans la mesure du possible, des mesures de protection alternatives.

Dans les cas où cela est approprié, l'employeur doit inciter le client à faciliter ces mesures autant que possible. Ces mesures peuvent comprendre, par exemple, le marquage, les cloisons en plexiglas, etc.

La manière dont les personnes sont fouillées doit être adaptée en utilisant, dans la mesure du possible, des techniques qui évitent le contact entre le visage de l'agent de gardiennage et celui de la personne fouillée.

Les agents de gardiennage, ne faisant pas partie du personnel de santé qualifié, ne sont pas autorisés à effectuer une quelconque mission consistant à mesurer la température corporelle de tiers.

Les travailleurs doivent avoir la possibilité de se laver les mains. Si ce n'est pas le cas, ils doivent avoir accès à un gel désinfectant ou, si le gel n'est pas disponible sur le marché, à un autre désinfectant. Les postes de travail, véhicules de service et équipements de travail doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement. Ce qui précède s'applique dans la mesure où aucune autre précaution alternative n'a été prise.

Lorsque des fouilles ou du comptage d'argent doivent être effectués, les travailleurs doivent pouvoir disposer de gants (en quantité suffisante).

Information complémentaire disponible via:

www.info-coronavirus.be
www.centredecrise.be
www.coronaviruscovid19.be
www.emploi.belgique.be

